

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 30/08/2024 - 24014 - 1972 B 00105 - 872 801 089 - CLISSON DISTRIBUTION

Bilan actif	Clôture au 31/01/24 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/23 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	29 030 106	15 037 311	13 992 795	14 130 631
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	249 393	59 133	190 260	190 726
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	59 133	59 133		467
FONDS COMMERCIAL (1)	190 260		190 260	190 260
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 713 947	14 978 178	6 735 770	6 887 754
TERRAINS	632 054		632 054	619 372
CONSTRUCTIONS	12 155 963	9 173 735	2 982 227	2 293 769
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	7 125 539	4 662 872	2 462 667	2 933 039
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 264 837	1 008 571	256 267	310 676
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	535 555	133 000	402 555	730 898
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	7 066 766		7 066 766	7 052 150
PARTICIPATIONS	5 999 988		5 999 988	5 999 988
TITRES IMMOBILISES DIVERS	887 887		887 887	879 309
PRÊTS	178 891		178 891	172 853
ACTIF CIRCULANT	8 896 589		8 896 589	8 041 456
STOCKS ET EN-COURS	4 351 158		4 351 158	4 380 376
MARCHANDISES	4 351 158		4 351 158	4 380 376
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				247
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 964 337		1 964 337	1 581 832
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	130 540		130 540	252 089
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 833 797		1 833 797	1 329 742
CREANCES DIVERSES (3)	623 850		623 850	607 235
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				200 000
DISPONIBILITES	1 799 094		1 799 094	1 117 556
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	158 150		158 150	154 210
TOTAL GENERAL	37 926 695	15 037 311	22 889 384	22 172 086
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif	Clôture au 31/01/24 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	9 708 079	9 705 330
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
RESERVES	6 401 330	6 416 349
RESERVE LEGALE	100 000	100 000
AUTRES RESERVES	6 301 330	6 316 349
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 306 749	2 288 981
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	192 675	248 485
PROVISIONS POUR RISQUES	160 000	160 000
PROVISIONS POUR CHARGES	32 675	88 485
DETTE(1)	12 988 630	12 218 272
DETTE FINANCIERE	4 566 947	4 392 735
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	3 606 758	3 457 929
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	960 189	934 806
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES	-1 392	18 925
DETTE D'EXPLOITATION	8 064 079	7 641 005
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 066 299	4 838 018
DETTE FISCALES ET SOCIALES	2 266 381	2 232 970
AUTRES DETTE D'EXPLOITATION	731 399	570 017
DETTE DIVERSES	358 995	165 034
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	270 176	74 657
AUTRES DETTE DIVERSES	88 819	90 378
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		572
TOTAL GENERAL	22 889 384	22 172 086
(1) Dont à plus d'un an	4 282 836	3 597 027
Dont à moins d'un an	8 705 794	8 621 244
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		518 507

Compte de résultat	Exercice 01/02/23 - 31/01/24 Durée 12 mois	Exercice 01/02/22 - 31/01/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	61 141 059	56 167 162
VENTES DE MARCHANDISES	58 059 043	53 515 582
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	23 039	56 867
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	2 911 288	2 402 938
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>60 993 369</i>	<i>55 975 387</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	51 833	53 625
REPRISES SUR PROVISIONS		
TRANSFERTS DE CHARGES	50 405	66 253
AUTRES PRODUITS	45 452	71 897
CHARGES D'EXPLOITATION	57 416 614	52 472 665
ACHAT DE MARCHANDISES	42 379 125	39 337 625
VARIATION DES STOCKS	29 219	-539 455
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	164 374	164 123
VARIATION DES STOCKS		4 660
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	6 031 837	5 467 371
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	761 071	690 128
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 478 202	5 026 366
CHARGES SOCIALES	1 352 066	1 293 501
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 032 561	940 573
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT		
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	165 675	50 000
AUTRES CHARGES	22 484	37 772
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 724 446	3 694 496
PRODUITS FINANCIERS	120 208	105 750
PARTICIPATIONS	113 525	102 627
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE		
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	6 683	3 123
CHARGES FINANCIERES	48 194	49 965
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	48 194	49 951
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		13
RESULTAT FINANCIER	72 014	55 785
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3 796 460	3 750 282

Compte de résultat	Exercice 01/02/23 - 31/01/24 Durée 12 mois	Exercice 01/02/22 - 31/01/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	88 982	7 861
SUR OPERATION EN CAPITAL	497	7 861
REPRISES SUR PROVISIONS	88 485	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	88 519	12 887
SUR OPERATIONS DE GESTION	88 519	650
SUR OPERATION EN CAPITAL		12 237
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	462	-5 026
PARTICIPATIONS DES SALARIES	759 384	769 296
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	730 789	686 979
TOTAL DES PRODUITS	61 350 249	56 280 773
TOTAL DES CHARGES	59 043 500	53 991 792
RESULTAT NET COMPTABLE	2 306 749	2 288 981
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	111 812	101 034
Charges financières concernant les entreprises liées		

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:
M. Laurent PLOQUIN
4FACDC13F9DC44A...

S.A.S. CLISSON DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. CLISSON DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

S.A.S. CLISSON DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 ans
- Constructions : 10 à 20 ans
- Agencements des constructions : 8 à 10 ans
- Agencements divers : 5 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 2 à 12 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 8 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A.S. CLISSON DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 16 000 actions de 62.50 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	1 000 000			1 000 000
Primes d'émission, de fusion, ...				
Réserves	6 416 349		15 019	6 401 330
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	2 288 981		2 288 981	
Résultat de l'exercice N		2 306 749		2 306 749
	9 705 330	2 306 749	2 304 000	9 708 079

Fonds commercial

* Débit de boissons	Acquisition le 27/11/1987			26 104
* Poissonnerie	Acquisition le 30/09/1998			134 155
* Mon Institut	Acquisition le 25/07/2019			30 000
				190 259

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	250 476		1 084	249 393
Immobilisations corporelles	20 942 641	1 013 109	241 803	21 713 947
Immobilisations financières - titres	6 879 297	8 578		6 887 875
Immobilisations financières - créances	172 853	6 038		178 891
	28 245 268	1 027 725	242 887	29 030 106

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	59 750	467	1 084	59 133
Immobilisations corporelles	14 054 887	1 032 094	241 803	14 845 178
	14 114 637	1 032 561	242 887	14 904 311

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	974 996		
	- Dégressive	57 565		
	- Exceptionnelle			

S.A.S. CLISSON DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***Provisions et dépréciations**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	248 485	32 675	88 485	192 675
Dépréciations de l'actif immobilisé		133 000		133 000
Dépréciations de l'actif circulant				
	248 485	165 675	88 485	325 675

<i>Dont dotation :</i>	-	<i>Exploitation</i>	165 675	
	-	<i>Financier</i>		
	-	<i>Exceptionnel</i>		88 485

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

-	montant repris parce qu'utilisé :	88 485
---	-----------------------------------	--------

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'Économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 110 000 € ;
- Un litige commercial de 50 000 € avec un fournisseur de prêt à porter ;
- Un litige de 32 675 € avec l'administration fiscale, portant sur un redressement de Tascom sur le drive, ce que la société conteste.

S.A.S. CLISSON DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***Biens pris en crédit-bail****Néant****Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	178 891		178 891
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	1 964 337	1 964 337	
Créances diverses	623 850	623 850	
Charges constatées d'avance	158 150	158 150	
	2 925 228	2 746 338	178 891

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)				
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	3 606 758	292 040	1 411 893	1 902 824
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	960 189	375 339	416 150	168 700
Avances, acompte reçus sur commandes	-1 392	-1 392		
Dettes d'exploitation	8 064 079	7 680 811		383 268
Dettes diverses	358 995	358 995		
Produits constatés d'avance				
	12 988 630	8 705 794	1 828 044	2 454 792

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 976 024⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 307 583⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales -**Comptes rattachés et comptes de régularisation**

Les charges à payer, produits à recevoir et les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

S.A.S. CLISSON DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyages, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	31/01/2024	31/01/2023
Magasin	50 812 209	47 336 740
Drive	7 490 670	6 559 879
Agence de Voyages	2 397 218	1 799 358
Cafétéria	293 272	279 410
	60 993 369	55 975 387

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	8
Agents de maîtrise	17
Employés	166
	191

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Pénalités et amendes	34	-
Rappel d'impôts	88 485	88 485
Cession d'immobilisations corporelles	-	497
	88 519	88 982

S.A.S. CLISSON DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***Participation des salariés**

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	383 268
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	376 116
	759 384

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère S.A.S. SOFLAS.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	938 221
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-207 432
	730 789

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	88 986
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	97 067

S.A.S. CLISSON DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***■ AUTRES INFORMATIONS****Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	1 222 072	-

Dettes garanties par des suretés personnelles**1 084 000****Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.50 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 25.00 % ;
- critère de turn-over du personnel : Faible ;
- table de mortalité : INSEE 2023;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 318 000 €

S.A.S. CLISSON DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024

Filiales et participation à plus de 50 %

S.C.I. L'OLIVERAIE
44190 CLISSON
R.C.S. NANTES
522 936 384

Capital	6 000 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	131 344
Quote-part du capital détenu	99.99 %
Valeur brute des titres détenus	5 999 988
Valeur nette des titres détenus	5 999 988
Prêts et avances consentis	-
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	116 509
Résultat du dernier exercice clos	116 509
Dividendes encaissés	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d’audit légal des comptes annuels.

Certifié Conforme

DocuSigned by:
M. Laurent PLOQUIN
4FACDC13F9DC44A...

CLISSON DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : Route de Nantes
44190 CLISSON
872 801 089 RCS NANTES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 JUILLET 2024

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2024 s'élevant à 2 306 749,38 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2 306 749,38 euros

Auquel s'ajoute un prélèvement sur le compte « Autres Réserves » 393 250,62 euros
Lequel compte se trouve ainsi ramené à 5 908 079,28 euros.

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à 2 700 000,00 euros

A titre de dividendes 2 700 000,00 euros
Soit 168,75 euros par action

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 675,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 2 699 325,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d’option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d’option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d’actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/01/2021	2 177 120 €	16 000	544,28 €	2 176 575,72 €
31/01/2022	2 304 000 €	16 000	576,00 €	2 303 424,00 €
31/01/2023	2 304 000 €	16 000	576,00 €	2 303 424,00 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 juillet 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. Laurent PLOQUIN

DocuSigned by:

4FACDC13F9DC44A...



Audit – Bureau de Nantes

5 rue Albert Londres
BP 20303

44303 Nantes Cedex 3

T : +33 (0)2 40 50 12 61

www.bakertilly.fr

CLISSON DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 €
Siège social : Route de Nantes
44190 CLISSON

RCS 872 801 089

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 janvier 2024

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



CLISSON DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : Route de Nantes
44190 CLISSON

RCS NANTES 872 801 089

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2024

À l'Assemblée générale de la société CLISSON DISTRIBUTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CLISSON DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er février 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons par ailleurs procédé à des observations physiques lors de la prise d'inventaire, ainsi qu'à l'analyse de la cohérence et de la vraisemblance des fichiers de stocks servant de base à la comptabilisation de ce poste de bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6-1 du code de commerce ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 16 juillet 2024

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Vincent PIERRE

✓ Certified by  yousign

Vincent PIERRE

Bilan actif	Clôture au 31/01/24 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/23 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	29 030 106	15 037 311	13 992 795	14 130 631
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	249 393	59 133	190 260	190 726
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	59 133	59 133		467
FONDS COMMERCIAL (1)	190 260		190 260	190 260
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 713 947	14 978 178	6 735 770	6 887 754
TERRAINS	632 054		632 054	619 372
CONSTRUCTIONS	12 155 963	9 173 735	2 982 227	2 293 769
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	7 125 539	4 662 872	2 462 667	2 933 039
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 264 837	1 008 571	256 267	310 676
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	535 555	133 000	402 555	730 898
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	7 066 766		7 066 766	7 052 150
PARTICIPATIONS	5 999 988		5 999 988	5 999 988
TITRES IMMOBILISES DIVERS	887 887		887 887	879 309
PRÊTS	178 891		178 891	172 853
ACTIF CIRCULANT	8 896 589		8 896 589	8 041 456
STOCKS ET EN-COURS	4 351 158		4 351 158	4 380 376
MARCHANDISES	4 351 158		4 351 158	4 380 376
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				247
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 964 337		1 964 337	1 581 832
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	130 540		130 540	252 089
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 833 797		1 833 797	1 329 742
CREANCES DIVERSES (3)	623 850		623 850	607 235
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				200 000
DISPONIBILITES	1 799 094		1 799 094	1 117 556
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	158 150		158 150	154 210
TOTAL GENERAL	37 926 695	15 037 311	22 889 384	22 172 086
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif	Clôture au 31/01/24 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	9 708 079	9 705 330
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
RESERVES	6 401 330	6 416 349
RESERVE LEGALE	100 000	100 000
AUTRES RESERVES	6 301 330	6 316 349
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 306 749	2 288 981
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	192 675	248 485
PROVISIONS POUR RISQUES	160 000	160 000
PROVISIONS POUR CHARGES	32 675	88 485
DETTE(1)	12 988 630	12 218 272
DETTE FINANCIERE	4 566 947	4 392 735
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	3 606 758	3 457 929
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	960 189	934 806
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES	-1 392	18 925
DETTE D'EXPLOITATION	8 064 079	7 641 005
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 066 299	4 838 018
DETTE FISCALES ET SOCIALES	2 266 381	2 232 970
AUTRES DETTE D'EXPLOITATION	731 399	570 017
DETTE DIVERSE	358 995	165 034
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	270 176	74 657
AUTRES DETTE DIVERSE	88 819	90 378
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		572
TOTAL GENERAL	22 889 384	22 172 086
(1) Dont à plus d'un an	4 282 836	3 597 027
Dont à moins d'un an	8 705 794	8 621 244
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		518 507

Compte de résultat

Exercice 01/02/23 - 31/01/24 Durée 12 mois	Exercice 01/02/22 - 31/01/23 Durée 12 mois
Montant	Montant

PRODUITS D'EXPLOITATION	61 141 059	56 167 162
VENTES DE MARCHANDISES	58 059 043	53 515 582
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	23 039	56 867
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	2 911 288	2 402 938
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>60 993 369</i>	<i>55 975 387</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	51 833	53 625
REPRISES SUR PROVISIONS		
TRANSFERTS DE CHARGES	50 405	66 253
AUTRES PRODUITS	45 452	71 897
CHARGES D'EXPLOITATION	57 416 614	52 472 665
ACHAT DE MARCHANDISES	42 379 125	39 337 625
VARIATION DES STOCKS	29 219	-539 455
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	164 374	164 123
VARIATION DES STOCKS		4 660
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	6 031 837	5 467 371
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	761 071	690 128
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 478 202	5 026 366
CHARGES SOCIALES	1 352 066	1 293 501
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 032 561	940 573
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT		
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	165 675	50 000
AUTRES CHARGES	22 484	37 772
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 724 446	3 694 496
PRODUITS FINANCIERS	120 208	105 750
PARTICIPATIONS	113 525	102 627
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE		
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	6 683	3 123
CHARGES FINANCIERES	48 194	49 965
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	48 194	49 951
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		13
RESULTAT FINANCIER	72 014	55 785
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3 796 460	3 750 282

Compte de résultat

Exercice 01/02/23 - 31/01/24 Durée 12 mois	Exercice 01/02/22 - 31/01/23 Durée 12 mois
Montant	Montant

PRODUITS EXCEPTIONNELS	88 982	7 861
SUR OPERATION EN CAPITAL	497	7 861
REPRISES SUR PROVISIONS	88 485	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	88 519	12 887
SUR OPERATIONS DE GESTION	88 519	650
SUR OPERATION EN CAPITAL		12 237
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	462	-5 026
PARTICIPATIONS DES SALARIES	759 384	769 296
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	730 789	686 979
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	<i>61 350 249</i>	<i>56 280 773</i>
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	<i>59 043 500</i>	<i>53 991 792</i>
RESULTAT NET COMPTABLE	2 306 749	2 288 981
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	111 812	101 034
Charges financières concernant les entreprises liées		

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 ans
- Constructions : 10 à 20 ans
- Agencements des constructions : 8 à 10 ans
- Agencements divers : 5 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 2 à 12 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 8 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 16 000 actions de 62.50 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	1 000 000			1 000 000
Primes d'émission, de fusion, ...				
Réserves	6 416 349		15 019	6 401 330
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	2 288 981		2 288 981	
Résultat de l'exercice N		2 306 749		2 306 749
	9 705 330	2 306 749	2 304 000	9 708 079

Fonds commercial

* Débit de boissons	Acquisition le 27/11/1987			26 104
* Poissonnerie	Acquisition le 30/09/1998			134 155
* Mon Institut	Acquisition le 25/07/2019			30 000
				190 259

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	250 476		1 084	249 393
Immobilisations corporelles	20 942 641	1 013 109	241 803	21 713 947
Immobilisations financières - titres	6 879 297	8 578		6 887 875
Immobilisations financières - créances	172 853	6 038		178 891
	28 245 268	1 027 725	242 887	29 030 106

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	59 750	467	1 084	59 133
Immobilisations corporelles	14 054 887	1 032 094	241 803	14 845 178
	14 114 637	1 032 561	242 887	14 904 311

Dont dotation :	- Linéaire	974 996
	- Dégressive	57 565
	- Exceptionnelle	

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	248 485	32 675	88 485	192 675
Dépréciations de l'actif immobilisé		133 000		133 000
Dépréciations de l'actif circulant				
	248 485	165 675	88 485	325 675

Dont dotation :	-	Exploitation	165 675	
	-	Financier		
	-	Exceptionnel		88 485

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

-	montant repris parce qu'utilisé :	88 485
---	-----------------------------------	--------

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'Économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 110 000 € ;
- Un litige commercial de 50 000 € avec un fournisseur de prêt à porter ;
- Un litige de 32 675 € avec l'administration fiscale, portant sur un redressement de Tascom sur le drive, ce que la société conteste.

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	178 891		178 891
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	1 964 337	1 964 337	
Créances diverses	623 850	623 850	
Charges constatées d'avance	158 150	158 150	
	2 925 228	2 746 338	178 891

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)				
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	3 606 758	292 040	1 411 893	1 902 824
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	960 189	375 339	416 150	168 700
Avances, acompte reçus sur commandes	-1 392	-1 392		
Dettes d'exploitation	8 064 079	7 680 811		383 268
Dettes diverses	358 995	358 995		
Produits constatés d'avance				
	12 988 630	8 705 794	1 828 044	2 454 792

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 976 024⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 307 583⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales -**Comptes rattachés et comptes de régularisation**

Les charges à payer, produits à recevoir et les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyages, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	31/01/2024	31/01/2023
Magasin	50 812 209	47 336 740
Drive	7 490 670	6 559 879
Agence de Voyages	2 397 218	1 799 358
Cafétéria	293 272	279 410
	60 993 369	55 975 387

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	8
Agents de maîtrise	17
Employés	166
	191

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Pénalités et amendes	34	-
Rappel d'impôts	88 485	88 485
Cession d'immobilisations corporelles	-	497
	88 519	88 982

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	383 268
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	376 116
	759 384

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère S.A.S. SOFLAS.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	938 221
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-207 432
	730 789

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	88 986
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	97 067

■ AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	1 222 072	-

Dettes garanties par des suretés personnelles**1 084 000****Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.50 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 25.00 % ;
- critère de turn-over du personnel : Faible ;
- table de mortalité : INSEE 2023;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 318 000 €

Filiales et participation à plus de 50 %

S.C.I. L'OLIVERAIE
44190 CLISSON
R.C.S. NANTES
522 936 384

Capital	6 000 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	131 344
Quote-part du capital détenu	99.99 %
Valeur brute des titres détenus	5 999 988
Valeur nette des titres détenus	5 999 988
Prêts et avances consentis	-
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	116 509
Résultat du dernier exercice clos	116 509
Dividendes encaissés	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.